

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er août 2017

CONFIANCE DANS LA VIE POLITIQUE (LOI ORGANIQUE) - (N° 122)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL23

présenté par
Mme Braun-Pivet, rapporteure

ARTICLE 19

À la fin de l'alinéa 24, substituer aux mots :

« l'entrée en vigueur du présent article »,

les mots :

« la publication de la présente loi organique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.